

ARRÊT DU GRAND CONSEIL,

QUI ordonne que la Transaction du 9 Mai 1761, faite entre les Prieur & Chanoines du Collège de Nanterre & les Habitans dudit Lieu, concernant l'Établissement des Fontaines publiques au-dedans dudit Nanterre, & la suppression du Regard, & conduite de la Fontaine desdits Prieur & Chanoines, pour être réunies à celle des Habitans, sera exécutée selon sa forme & teneur.

Du 6 Février 1765.

« LES SOURCES ET LES FONTAINES DU BOURG DE NANTERRE AUX XVIII^e-XIX^e siècles. »
Conférence de Lionel Ray
Salle polyvalente de la Bibliothèque
Pierre et Marie Curie
Place de l'Hôtel de Ville
Le 23 novembre 1991 à 17 h



La neuvaïne de Sainte-Geneviève, patronne de Paris. — Le puits et la chapelle de Sainte-Geneviève à Nanterre. (D'après les photographies de J. Lapla et G.)



Partout en France et encore aujourd'hui en de nombreux endroits, l'eau - sa capture, sa possession, son usage - a été le centre d'enjeux vitaux, économiques et politiques. Lionel Ray raconte... Rue de la Source, avenue Fontaine de Rolle, puits Sainte-Geneviève, à Nanterre, aux XVIII^e et XIX^e siècles.



« ... Les habitants (les propriétaires) de Nanterre se réunissent à l'issue de la messe afin de donner leur avis sur la conduite des affaires de la communauté... »



A L'EAU DES FONTAINES D'ANTAN (1^{re} partie)

Ce dimanche 19 avril 1761, devant les fidèles massés dans l'église Saint-Maurice de Nanterre, le curé a appelé, au cours de son prône, ses paroissiens à une délibération de la plus grande importance à l'issue de la grand-messe. A 11 heures, ils sont tous là devant le principal portail de l'église. Il y a Jean Simon, le vigneron, que les suffrages de ses concitoyens ont porté aux fonctions de syndic. Maître Cordier, le notaire, est également présent et son fidèle compte rendu nous permet de reconstituer la scène. Les principales familles nanterriennes sont représentées : Carthery, Philippe, Moussard, Badaire, Giroust, D'all-champs, Rotty, Delahaye, Cuvillier, Vanier, et bien d'autres. Jean Simon prend la parole et rappelle à l'assemblée qu'il s'agit de

débattre du problème de l'eau. Pourtant, la plupart des habitants possèdent un puits, en propre ou en commun, car la nappe phréatique n'est qu'à 5 à 8 mètres*. Sur le plan de 1778, on en dénombre 197, rien que dans le bourg, mais leur eau est très calcaire* et ce sont des fontaines publiques alimentées par des sources que nos prédécesseurs réclament. Des travaux de fouilles et de drainage ont été effectués au pied du Mont-Valérien et les eaux ainsi découvertes vont pouvoir fournir deux fontaines. La première comportera un bassin de charge et sera située, sur une base triangulaire, place du Martray (place G. Péri). Un aqueduc enterré mènera l'eau à la place de la Porte de Rueil (place du Maréchal Foch) où un lavoir doublé d'un abreuvoir à chevaux sera installé. On avait d'abord envisagé de

mettre une fontaine au carrefour de la Flache (croisement des rues Volant et M. Thorez) mais l'abondance des eaux autorisait une installation plus importante, que l'acquisition d'une pièce de terre à la Porte de Rueil rendait possible. Bien longtemps auparavant, les chanoines du collège Sainte-Geneviève, titulaires de la Seigneurie de Nanterre, avaient fait établir des pierrés (conduits souterrains construits en pierre sèche) rassemblant les eaux qui sourdaient sur les flancs du Mont-Valérien. L'eau parvenait dans un bassin couvert d'un édicule en bois, que l'on désignait sous le nom de Fontaine d'Hérolde (du nom de son constructeur ?) puis sous celui de Fontaine de Rolle et qui se situait à l'actuelle intersection du Bd Hérolde et de la rue Sadi-Carnot. Elle s'écoulait ensuite vers le collège des

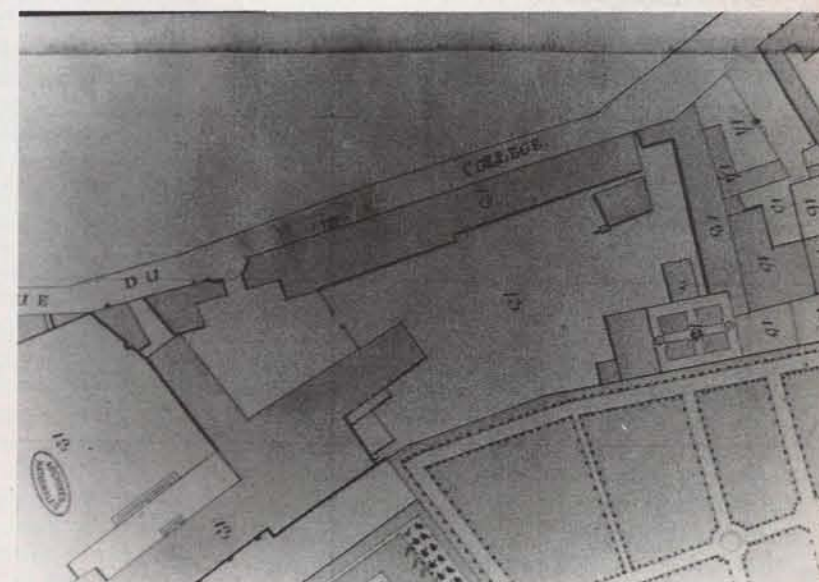
Génovéfains à l'emplacement de l'actuel centre médical de la rue M. Thorez. Les travaux réalisés par les Nanterriens à proximité de la Fontaine d'Hérolde avaient eu pour conséquence de tarir en partie l'alimentation en eau du collège. Les religieux avaient entamé une procédure en 1760 dont les suites demeureront dans la mémoire des Nanterriens sous l'appellation de « procès des fontaines ». Ce n'était pas la première fois qu'un différend opposait les seigneurs de Nanterre à la communauté des villageois. En 1717 déjà, nos concitoyens avaient incendié le regard de la Fontaine d'Hérolde pour protester contre l'interdiction qui leur était faite de mener leurs bêtes boire dans le bassin. Cette fois-ci pourtant, le litige semblait pouvoir se régler à l'amiable

puisque les chanoines consentaient à une transaction concrétisée par un acte notarié en mai 1761. Aux termes de cet accord, les religieux cédaient aux habitants l'utilisation de leurs pierrées à charge par ceux-ci d'accepter la prise d'une quantité d'eau à la fontaine du Martray qu'une conduite dirigerait vers le collège. Là, un réservoir devait alimenter une première fontaine placée dans la cour des pensionnaires et une seconde établie, aux frais des Génovéfains, dans la rue du Collège (rue M. Thorez), face au débouché de l'actuelle rue du Dr Foucault. Ce compromis, accepté sans doute avant tout devis, est dénoncé par les chanoines et le procès que l'on voulait éviter a lieu. Le Grand Conseil du Roi, par son arrêt du 6 février 1765, condamna les religieux à l'exécution de la transaction de 1761

sous un délai de six mois. Les Nanterriens eurent leur troisième fontaine et le trésorier du collège inscrivit au débit de 1765 une dépense exceptionnelle de 4000 livres. Le procès des fontaines était terminé, non le ressentiment des Nanterriens qui s'exprimera lors de la Révolution. En 1803, le conseil municipal notait : « depuis cette concession d'eaux, la commune n'a cessé d'être en procès... avec les génovéfains ou avec les acquéreurs qui les représentent ». ■

Lionel Ray
Société d'Histoire
de Nanterre

* Informations recueillies auprès de M. Jean Fraigneau, auteur d'une thèse d'urbanisme « Nanterre, du village à la cité industrielle ».



« Sur ce plan de 1778, on voit au centre de la rue du Collège (rue M. Thorez) la fontaine publique du collège (face au débouché actuel de la rue du Dr Foucault), le réservoir et la fontaine des Génovéfains (emplacement actuel des serres dans le parc des Anciennes Mairies) ».